

Les subsides

J'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre, pour qui j'ai la plus grande estime, déclare publiquement dès maintenant que lorsque la motion sera déposée, sous quelque forme que ce soit, le débat sera ouvert comme l'a été celui sur le libre-échange, de sorte que les députés qui souhaitent prendre la parole puissent le faire et que le débat puisse durer jusqu'aux petites heures du matin s'il le faut. Autrement, les députés devront rester ici et monter la garde pour refuser de consentir à toute motion, qu'elle ait été agréée ou non par les leaders à la Chambre.

M. Mazankowski: Madame la Présidente, je tiendrai certainement compte de cela lorsque je discuterai de la question avec les autres leaders. De fait, nous n'avons pas négocié le moment précis du dépôt de la motion. Il se peut que d'autres négociations aient lieu et que des précisions soient apportées, mais nous en tiendrons certainement compte.

M. Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais simplement confirmer ce que vient de dire le leader à la Chambre à ce sujet. Je suis convaincu que lorsque les leaders à la Chambre se rencontreront pour tenir des discussions constructives sur ces aspects nous tiendrons compte de ce qu'en pensent les députés. Dans un esprit constructif également, je tiens à dire au sujet de la motion que le leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'il inscrirait au *Feuilleton et Avis* que je suis sûr qu'on trouvera moyen d'examiner constructivement cette question par le truchement d'un comité, d'une manière qui tienne pleinement compte du rôle de la Chambre des communes. Je suis très optimiste là-dessus.

● (1510)

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement sur un autre point. Le 29 mai, la Chambre a adopté le projet de loi C-204 en deuxième lecture. En novembre 1986, un comité législatif a été formé, un président et des membres ont été nommés.

Le paragraphe 93(3) du Règlement précise que :

Un comité législatif constitué conformément aux paragraphes (1) et (2) du présent article se réunit dans les deux jours de séance qui suivent l'adoption de la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif...

Je désire simplement faire remarquer que près de deux semaines se sont écoulées sans qu'il y ait eu de réunion, ce qui constitue, à mon avis, une entorse au Règlement. Je présume que le leader parlementaire du gouvernement s'emploiera à remédier à la situation sans plus tarder.

M. Mazankowski: Madame la Présidente, je remercie le député de porter cette question à mon attention. Le whip de son parti et moi-même avons appris que le président du comité est en ce moment à l'étranger mais qu'il doit être de retour la semaine prochaine.

Je prends bonne note de l'observation du député et j'espère que la question sera réglée bientôt.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—
MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 60—COMMUNICATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. de Cotret:

Que le crédit 60, au montant de \$64 443 000 du ministère des Communications—Office national du film—Fonds renouvelable, Déficit de fonctionnement, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la séance a été suspendue à 13 heures, le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) avait terminé son discours. J'accorderai maintenant la parole aux députés qui désirent lui poser des questions. S'il n'y a pas de questions, nous reprendrons le débat.

Mme McDonald: Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député de The Battleford—Meadow Lake (M. Gormley).

Tout d'abord, je tiens à dire brièvement qu'on semble se méprendre sur ma position. Je ne suis pas du tout contre l'équité en matière d'emploi à l'Office national du film. Je pense que c'est excellent. Je suis chaude partisane de l'Office national du film. A maintes reprises, j'ai déclaré en public qu'il devrait avoir plus d'argent.

Le souci que j'exprime dans ma résolution porte sur un point très précis, soit le refus d'accorder au Studio D l'augmentation que le président a promise lors d'une précédente séance de comité.

Je me réjouis de l'appui que le député accorde à l'ONF et au Studio D. Je signale qu'au comité, il n'était pas du tout favorable au Studio D. Comme en fait foi le compte rendu du comité en date du 21 mai, il a déclaré ce qui suit:

Je regarde parfois, à ma grande stupéfaction... l'émission *Studio D* qui est extrêmement dogmatique. Cette émission est le produit d'idéologies qui, malheureusement, ne me plaisent pas beaucoup et, parfois même, m'offensent.

Puis quand le président de l'ONF a signalé que, tout de même, ce studio gagnait de l'argent et que le profit était satisfaisant, le député en a été fort surpris: il n'était guère partisan du Studio D. Je constate tout simplement qu'il a changé d'attitude.

J'ai une question très précise à lui poser. C'est à propos des déclarations que le président de l'ONF a faites le 9 mai 1985. Il a déclaré ce qui suit:

L'augmentation sera substantielle et très importante...

C'est ce qu'il a dit au sujet du budget du Studio D. Comment le député de The Battlefords—Meadow Lake peut-il concilier la promesse d'une augmentation substantielle et très importante du budget du Studio D avec les chiffres qui figurent dans le budget des dépenses?

Dans le budget des dépenses le gouvernement affecte, pour l'année 1985-1986, 2 531 000 \$ à la production et 288 000 \$ à la mise en marché. Pour l'année suivante, soit 1986-1987, il ne s'agit plus que de 1 908 000 \$ pour la production et 273 000 \$ pour la mise en marché. Pour l'année suivante, soit 1987-1988, il est question de 2 184 000 \$ pour la production et 228 000 \$ pour la mise en marché. C'est manifestement une diminution. Cependant, les ressources pour cette section chargée de la